

Pour la généralisation du chèque énergie !

Lundi 19 décembre 2016

Communiqué de presse

A l'occasion du 10ème anniversaire de la création du médiateur national de l'énergie, Jean Gaubert a dressé un bilan en 10 points des avancées auxquelles le médiateur a contribué et des mesures qu'il souhaite voir aboutir. **Le chèque énergie figure en 8^{ème} point** : le médiateur est de ceux qui plaident depuis l'origine pour ce nouveau dispositif d'aide au paiement des factures d'énergie, **plus simple, plus juste et plus équitable**.

Jusqu'alors, l'aide au paiement des factures était limitée au gaz de ville et à l'électricité. Le changement, avec le chèque énergie, est que **l'aide concerne les personnes en difficulté, quelle que soit l'énergie utilisée : le gaz, le bois, le fuel, l'électricité ou d'autres énergies**.

L'expérimentation en cours porte sur 4 départements. L'objectif étant de tester ce dispositif pour y apporter les améliorations nécessaires avant sa généralisation en janvier 2018. Elle n'était initialement prévue que pour un hiver, ce délai manifestement trop contraint pour tirer des enseignements, a été reconduit compte tenu des demandes des différents acteurs, énergéticiens compris.

Alors que l'expérimentation est en cours, le dispositif fait déjà l'objet de nombreuses critiques. S'il existe nécessairement des améliorations à apporter, Familles Rurales rappelle son attachement à ce dispositif dans la mesure où il aide les familles dans le besoin, quel que soit leur mode de chauffage. N'est-il pas un peu tôt pour tirer à boulets rouges sur cette aide nouvelle plébiscitée par 73%** des consommateurs ?

Familles Rurales soutient le chèque énergie. **Même si des progrès restent à faire** notamment pour identifier les personnes en situation de précarité afin de leur assurer une trêve hivernale (ouverte par la Loi « Brottes » consistant à maintenir le courant en cas d'impayés pendant l'hiver) **le Mouvement rappelle l'avancée sociétale conséquente qu'il représente**.

* Extrait de la lettre d'info du Médiateur national de l'énergie du 13/12 : Les 10 avancées auxquelles le médiateur a contribué : « n°8 *La mise en place du chèque énergie : Testé dans 4 départements, le chèque énergie se substituera aux tarifs sociaux, qui ne concernent que l'électricité et le gaz naturel, à partir du 1er janvier 2018. Le médiateur est de ceux qui plaident depuis l'origine pour ce nouveau dispositif d'aide au paiement des factures d'énergie, plus simple, plus juste et plus équitable* ».

http://www.energie-mediateur.fr/fileadmin/user_upload/Publications/CP-10_ans-MNE-dec2016.pdf

** Baromètre Energie-info de 2016

Contact presse :
Lætitia verdier : laetitia.verdier@famillesrurales.org
01-44-91-88-88